

Les Montchenu étaient seigneurs de Beausemblant. Du Solier dit que Madeleine, la belle-mère d'Achille, était gênée dans ses finances, car elle emprunta à Barthélémy Peyron, marchand d'Annonay, une somme de cinq cent trente-six livres, qu'elle donna en acompte de la constitution de dot faite à sa fille Jeanne.

Les quatre pages ajoutées par Achille au Livre-Raison de son grand-père contiennent une brève notice sur dix enfants nés de son mariage avec Jeanne de Brenas, de 1636 à 1655, et l'on peut y voir un indice significatif des tristes conditions que la guerre, les épidémies et les divisions locales faisaient alors à la vie humaine. De ces dix enfants, en effet, six moururent en bas âge, et les autres eurent des destinées plus ou moins tragiques. Un de ses fils, Pierre, fut assassiné, à l'âge de vingt-un ans, en 1660, par un gentilhomme d'Eclassan, nommé Joseph-César du Noyer, sieur de Verdun, à la tête de huit ou dix fusiliers. L'assassin fut condamné à mort par contumace, et ses biens furent confisqués. Un autre mourut dans la guerre de Hollande, en janvier 1673, à l'âge de trente-un ans. Une des filles mourut à trente-deux ans, après cinq ans de mariage. La dernière mourut à vingt-huit ans, de la petite vérole. Presque tous ces enfants avaient été baptisés par Alexandre de Vinay, le pasteur protestant d'Annonay. Cette nomenclature des enfants d'Achille est, du reste, incomplète. Il eut au moins deux autres enfants, qu'on s'étonne de ne pas voir désignés avec les autres dans le Livre-Raison. L'un, nommé Charles, figure, en 1668, parmi les habitants d'Ozon, avec le titre de sieur de la Collange. L'autre, Christophe de Gamon, né le 4 septembre 1641, « sieur de la Collange, écuyer, fils de noble Achille de Gamon et de Jeanne de Brenas, habitant le domaine de Fourany près d'Ardoix, » épousa le 12 février 1686, par conséquent à l'âge de quarante-cinq ans, Catherine Dupont, fille de feu messire Jean Dupont, seigneur de Munas et coseigneur d'Oriol, et de Suzanne de Sagnal. Christophe donna à sa fiancée, pour bagues et joyaux, la somme de quatre cent quarante-quatre livres. Le contrat de mariage fut rédigé au château de Munas, en présence de messire Nicolas-Joseph de la Rivoire, seigneur de Chadenac, de noble René de Brenas, seigneur de Carret près Fourany et coseigneur d'Oriol,